



AVIS PUBLIC DE CONSULTATION

(Article 126 LAU)

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 650-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE PRÉVOIR DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES POUR LES ZONES 118, 210, 401 ET 402

AVIS est donné que lors d'une séance tenue le 5 mai 2026, le conseil municipal a adopté le premier projet de Règlement numéro 650-2026 ayant pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 307-2006, afin de prévoir les modifications suivantes :

- Dans la zone 118 en bordure de la rue Alfred-Bédard et de la rue Lemay : permettre la construction, sous forme de projets intégrés, d'habitations multilogement; autoriser les habitations en rangées; autoriser les habitations multifamiliales isolées; augmenter la densité à un (1) logement par 135 m²; et fixer la hauteur maximale des habitations multifamiliales à quatre (4) étages;
- Dans la zone 118 en bordure de la rue Alfred-Bédard et de la rue Lemay : autoriser l'aménagement d'entrées charretières contiguës sur deux lots distincts lorsque ceux-ci font l'objet d'une servitude perpétuelle notariée;
- Dans la zone 210 en bordure de la rue Alfred-Bédard, établir une hauteur minimale de huit (8) mètres;
- Dans les zones 401 et 402 en bordure de la rue Paul-Lussier, modifier la marge de recul avant à 9,1 mètres;
- Dans toutes les grilles des usages et des normes annexées au Règlement de zonage, modifier les références aux articles applicables aux marges de recul avant minimales.

Ce Règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 2 juin 2026, à compter de 19 h 15, au bureau municipal, au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot.

L'objet de cette assemblée est de donner des explications sur les modifications qui seront apportées par ce projet de Règlement. Au cours de cette assemblée, ce projet de Règlement sera expliqué et les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer seront entendus.

Ce Règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 421, 4^e Avenue à Sainte-Hélène-de-Bagot, durant les heures régulières d'ouverture où toute personne intéressée peut en prendre connaissance et il est également disponible sur le site Internet de la Municipalité en tout temps.

DONNÉ à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 6 mai 2026.

Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière